



25 août 2022

(22-6437)

Page: 1/2

Comité des marchés publics

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LÉGISLATIONS NATIONALES EN RAPPORT
AVEC L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE 2012**

NOTIFICATION PRÉSENTÉE PAR LE JAPON

La notification ci-après, datée du 23 août 2022, est distribuée à la demande de la délégation du Japon.

Partie présentant la notification	JAPON
Fondement juridique	<input checked="" type="checkbox"/> Article XXII:5 de l'AMP de 2012 <input type="checkbox"/> Décision du Comité sur les prescriptions en matière de notification au titre des articles XIX et XXII:5 de l'AMP de 2012 (paragraphe 1 de l'annexe A de l'Appendice 2 du document GPA/113)
Intitulé du texte juridique notifié	Principes de base pour la promotion des marchés publics verts au titre de la Loi visant à promouvoir la passation, par l'État et d'autres entités, de marchés publics de produits et de services respectueux de l'environnement
Lien vers le texte juridique	Version anglaise: https://members.wto.org/crnattachments/2022/GPA/JPN/22_5353_01_e.pdf Version japonaise: https://members.wto.org/crnattachments/2022/GPA/JPN/22_5802_00_x.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Changement, modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Référence des notifications précédentes	GPA/LEGIS/JPN/4 ; GPA/LEGIS/JPN/3 ; GPA/LEGIS/JPN/1
Brève description du texte juridique notifié <p>Les "Principes de base pour la promotion des marchés publics verts" (ci-après "la politique de base") ont été adoptés à la réunion du Cabinet tenue en février 2001, sur la base de la "Loi visant à promouvoir la passation, par l'État et d'autres entités, de marchés publics de produits et de services respectueux de l'environnement", qui est entrée en vigueur en janvier 2001.</p> <p>Le 25 février 2022, la modification s'agissant des articles désignés faisant l'objet de marchés publics en vertu de la politique de base, y compris l'ajout de 3 articles et la révision des critères d'évaluation individuels à prendre en considération pour 59 articles, a été adoptée à une réunion du Cabinet.</p> <p>Le texte de la politique de base révisée peut s'obtenir sur le site Web du Ministère de l'environnement, aux adresses indiquées ci-après:</p> <p>https://www.env.go.jp/policy/hozen/green/g-law/net/kihonhoushin.html (en japonais) http://www.env.go.jp/en/laws/policy/green/index.html (en anglais)</p>	

Langue(s) du texte juridique notifié	Japonais et anglais
Date d'adoption	25 février 2022
Entrée en vigueur	1 ^{er} avril 2022
Organisme ou autorité responsable	Division de l'environnement et de l'économie Secrétariat du Ministre Ministère de l'environnement Téléphone: +81-3-5521-8229 Fax: +81-3-3580-9568
